

## LA PERIODE D'ADAPTATION

- Permettre à l'enfant de connaître son nouvel univers, les personnes qui s'occuperont de lui,
- Sécuriser son entrée en collectivité,
- Permettre une séparation en douceur de l'enfant avec ses parents,
- Rassurer les parents,
- Faire connaissance avec les parents pour favoriser le lien "maison-crèche",  
**"Nous devenons partenaire autour de l'enfant"**
- Informer les parents sur le fonctionnement de la structure

## LA SEMAINE D'ADAPTATION A LA CRECHE

### ➤ Lundi de 14h à 15h :

Première heure à la crèche en présence d'un ou des parents.

### ➤ Mardi de 14h à 15h :

L'enfant est accueilli 1 heure à la crèche sans la présence des parents.

### ➤ Mercredi :

/.

### ➤ Jeudi de 14h à 16h :

L'enfant est accueilli seul avec prise d'un goûter à la micro-crèche (fourni par les parents).

### ➤ Vendredi de 9h15 à 13h30 :

L'enfant est accueilli seul avec prise du repas de midi (fourni par la micro-crèche) + sieste.



**Prévoir les fournitures nécessaires suivant le jour d'adaptation (cf Règlement : 7. Fournitures)**